

## Eglise Saint André.

Les possessions de la terre de Nantua sont confirmées par les papes Lucius II et Eugène III. En Michaille, les moines laissent le pouvoir aux seigneurs locaux comme la famille de Chatillon. Après de nombreux affrontements entre les différents prieurés et abbayes de la région, c'est la signature d'un traité qui délimite provisoirement les terres entre les communautés de Saint Claude, Nantua et Chezery.

Ce n'est que deux siècles après la donation d'Albitius qu'on trouve Echallon et Belleydoux à l'état de villages et ayant des intérêts matériels à défendre.

Cette première marque d'existence apparaît lorsque le Prieur de Nantua délimite les confins de ces deux communes d'avec les possessions de l'abbaye de Saint Claude.

L'église représente à cette époque la seule force constructive et l'abbaye de Nantua avait envoyé dans la Michaille relativement fertile, une poignée de moines bénédictins défricheurs pour fonder une grange monastique, comme ils le firent dans une trentaine de lieux comme par exemple à Villes, Ardon ou Ochiaz.

L'arrivée des moines à Montanges date de cette époque. Ils commencèrent à défricher le plateau avant d'entreprendre la construction d'une église qu'ils vont placer sous le vocable de Saint André.

La date exacte de la construction est inconnue mais il est certain que l'église date du XII<sup>e</sup> siècle.

La nef romane était dirigée au Nord, éclairée par une fenêtre en plein cintre.

Les piliers du porche d'entrée supportaient le clocher et permettaient l'accès à l'église.

D'immenses forêts de sapins et de hêtres couvraient les flancs des montagnes dans lesquelles vivaient de nombreuses bêtes sauvages. Le premier soin des abbés de Nantua fut d'établir au milieu de ces profondes forêts des colons pour en défricher le sol.

Ils choisirent ainsi des lieux qui, de par leur topographie étaient les mieux défendus par la nature ainsi que contre les bêtes féroces. Ainsi apparurent Montanges, Ruty, Echazeau et le Crêtet.

### 1355 : Pillage de Champfromier et Montanges.

Le territoire de Montanges et Champfromier est encore envahi non pas par le Seigneur de Gex comme il y a un siècle mais bien par les gens de l'abbaye de Chezery.

Déjà en 1329 Nicolas, abbé de Chezery avait eu un différent et fait une délimitation de ses terres d'avec celles de Jean de Gigny, prieur de Nantua. Le successeur de Jean, Artaud Alemand, avait pour ennemi personnel le seigneur d'Avanchy, qui fit tant et si bien que Nicolas, sans avertir son voisin se mit à ravager Champfromier et Montanges, pillant, brûlant et emmenant prisonniers les pauvres villageois qui ne s'attendaient pas à cette brusque attaque.

Aussitôt les hommes du prieur de Nantua sortent des châteaux de Gobet et Saint Germain et s'apprêtent à des représailles, lorsque les deux ennemis s'entendirent et en vinrent à un traité de paix.

**Ce traité de paix est signé le 19 Novembre à la Bâtie sur Cerdon où l'abbé de Chezery s'engageait à payer au prieur une indemnité de 40 livres genevoises pour les dévastations qu'il avait faites sur les terres de Nantua.**

### 1485 : Construction de deux chapelles dans l'église.

**La famille Tournier Ravet fonde une chapelle dans l'église. Cette chapelle était sous le vocable des : « Cinq plaies de Notre Seigneur »**

Les différents fondateurs sont : Pierre Tournier Ravet Pierre Tournier Ravet, neveu du premier. Claude Tournier Ravet Jean Mermet, archidiacre à Belley Claude Poncet, curé de Montange Jean Claude Maurier, curé de Montanges.

**A la même période une deuxième fondation de chapelle eut lieu dans l'église par la famille Mermet qui compte en son sein Jean Mermet, docteur en droit et archidiacre à Belley, qui a déjà participé à la création de la première chapelle.**

La deuxième chapelle est sous le vocable de : « Sainte Anne et Saint Sébastien ». Ces deux saints étaient invoqués dans les prières des paroissiens dans ces années où sévissait la cruelle maladie de la Peste. Des terres furent assignées en rentes pour l'entretien de ces deux chapelles.

C'est après la construction de ces deux chapelles qu'eut lieu le changement d'orientation par la création d'un chœur de 9,30 m. orienté à l'est et aussi grand que la nef. Les deux chapelles sont situées de chaque côté du transept formé par la base du clocher (3,80 m.) qui se trouve de ce fait au centre de l'édifice.

Cette disposition en fait une belle curiosité par sa rareté.

### 1601 : Diocèse de Genève et Décanat d'Aubonne.

Le diocèse de Genève très vaste et relativement peuplé eut son premier évêque vers 373. Il s'étendait depuis l'Aubonne (Pays de Vaud) jusqu'au massif des Bauges, du Mont Blanc aux montagnes du Bugy. Il était divisé en huit décanats mais ces circonscriptions étaient trop vastes. Afin d'en rendre l'administration plus aisée, les décanats furent divisés en archiprêtrés.

**Le décanat d'Aubonne qui nous concerne en compte trois : Haut Gex, Bas Gex et Champfromier.**

En 1536, la messe est interdite à Genève et le diocèse perd son existence. L'évêque se retrouve alors à Annecy en compagnie de ses chanoines. Le diocèse prend alors le nom de Genève Annecy. En 1601, déjà contaminé par l'hérésie le diocèse allait être par le traité de Lyon partagé entre deux états. La rive droite du Rhône à la France et le restant fut la partie de Savoie. Dans le Pays de Gex profondément marqué par la réforme, François de Sales allait s'employer à gagner sa conversion, tandis que la Michaille et la vallée de la Valserine demeuraient fidèles au catholicisme. Au début du XVII<sup>e</sup> Montanges est inclus dans l'archiprêtré de Champfromier dont François de Sales est l'évêque, mais le village est toujours sous la domination du Prieuré de Nantua dont André Frémyot en est le prieur de 1606 à 1643. Ces deux hommes n'étaient pas des inconnus l'un pour l'autre :

André Frémyot, évêque de Bourges, n'était autre que le frère de Jeanne de Chantal, la grande collaboratrice de l'évêque de Genève dans la fondation de la Visitation. L'archiprêtré de Champfromier commandait toute la région jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle où il fut réduit à seulement sept paroisses : Echallon, Belleydoux, Giron, Montanges, Saint Germain et Lalleyriat.

Parmi les archiprêtres de Champfromier on peut citer :

-**Pierre Mermet** (1575-1663) archiprêtre et curé de Champfromier pendant cinquante-deux ans de 1611 à 1663.

-**Jean Baptiste Rollet** archiprêtre et curé de Champfromier de 1663 à 1675.

-**François Humbert** : archiprêtre et curé de Champfromier jusqu'en 1764.

### **27 octobre 1605 : Visite de François de Sales, évêque de Genève.**

A l'automne, François de Sales entreprend la visite de la partie française de son diocèse en commençant par le village de Corbonod. Les jours suivants il se rend dans les paroisses le long du Rhône jusqu'à Léaz avant de rejoindre Chezery.

Le 25 octobre il arrive à l'abbaye qu'il trouve en bon ordre. Elle est alors composée de douze religieux dont le commandeur est messire Paul Perrucard. La visite de l'église se fait en présence des syndics du lieu qui sont Antoine Dupraz et Michel Mathieu tous deux du village qui compte quelques trois cents feux. Le curé, un des religieux retire une gerbe d'orge et d'avoine de chaque feu et un sol à Pâques.

Le lendemain l'évêque se rend à Champfromier qui compte cent feux. Le curé est Jean Mermet, fils de Jean Mermet notaire à Montanges. Le curé fait desservir la paroisse par un vicaire Mr César Guillon. Champfromier ayant pour annexe la chapelle de Giron où le curé doit y célébrer la messe tous les samedis.

Après une journée dans l'archiprêtré, l'évêque arrive à Montanges où le curé résidant est Philippe Gaillard.

Dans l'église paroissiale l'évêque à le bonheur de conférer la tonsure à huit jeunes gens. Cinq sont de Montanges dont le nom est inconnu, un jeune de Lancrans du nom de Claude Astier et deux de Champfromier, les frères Jean et Claude Antoine Genolin.

A l'issue de la messe, François de Sales visite l'église Saint André en compagnie d'Etienne Maurier Rollet et Guillaume Buffard, syndics du village en présence de tous les paroissiens et communiés de Montanges. Le curé Gaillard est tenu de célébrer les jours de fête, dimanches et solennels une grande messe : le lundi une petite messe pour les trépassés, les autres jours à dévotion.

L'évêque se fait ensuite préciser les différents revenus afférents à l'église et aux chapelles :

1/ La chapelle des cinq plaies de notre seigneur de la présentation de la famille Tournier Ravet de laquelle est recteur Messire Jean Mermet prêtre et chanoine de Belley chargé de célébrer la messe tous les samedis.

2/ La chapelle de Sainte Anne et Saint Sébastien de la présentation de la famille Mermet. Le recteur est Jean Mermet. Il est demandé aux patrons de la maintenir, blanchir et doter suffisamment durant l'année autrement elle sera rasée.

3/ La chapelle de saint Antoine de la représentation de la famille Tavernier de la dite paroisse. Le recteur est messire Etienne Voutier, prêtre et curé d'Ochiaz lequel n'y fait aucun service bien qu'il soit tenu d'y célébrer une messe.

**Il y a une autre chapelle près du chœur, sans recteur ni revenu, avec un autel.**

L'évêque poursuit sa visite par Echallon et Belleydoux avant de gagner le plateau de Retord et visiter tous les villages du Valromey : villages qu'il trouve tous dans un état de très grande pauvreté.

François de Sales est de retour à Annecy le 26 novembre au soir.

### **14 juillet 1662 : Décès d'Henry Mermety, Seigneur de Montarfier.**

Né probablement à Montanges en 1612. Fils de Louys Mermet et Marie Clerc.

Mariage à une date inconnue avec Jeanne Marie Blanc, fille de Pierre Blanc, notaire à Choux, bourgeois de Saint Claude et de Claudine Dalloz.

Descendance : sept enfants.

*Docteur en droit. Président du grenier à sel de Nantua. Conseiller du Roi pour la province du Bugey. Châtelain de Montanges, il est à ce titre chargé de la garnison du pays.*

*Grâce à cette fonction il s'approprie les remboursements à la communauté des sommes collectées par les gens de guerre.*

Hérite de la seigneurie de Montarfier et porte alors Blason d'azur à deux chevrons d'or. Le patronyme se transforme alors en Mermety de Montarfier.

Montarfier est un arrière fief du chapitre de Belley.

Décède à Montanges le 14 juillet 1662.

Le lendemain il est enterré dans la Chapelle familiale Sainte Anne et Saint Sébastien à l'intérieur de l'église Saint André en présence du curé Maurier et du curé Jean Mermet oncle du défunt.

### **1668 : Début des registres paroissiaux.**

Au début du XV<sup>e</sup> siècle dans certaines paroisses on voit apparaître les premiers registres de baptême. Le clergé depuis longtemps tenait les registres des mariages et enterrements. La monarchie du XVI<sup>e</sup> siècle va chercher à en réglementer la tenue. Une première ordonnance royale de Villers Cotteret en 1539 concerne les registres des baptêmes, mais elle fut mal observée. En 1579 l'ordonnance de Blois fut plus heureuse : Elle prescrivait au clergé catholique de tenir registres des baptêmes, mariages et décès mais défendait aux juges de recevoir d'autres preuves d'état civil. Ces prescriptions furent renouvelées et complétées par l'ordonnance de 1667.

**Dans la plupart des paroisses comme à Montanges les registres tenus en vertu de la dernière ordonnance sont conservés à partir de 1668.**

Cahiers jaunis et parfois rongés par les vers, d'où s'échappe une sciure fine, papiers tâchés d'humidité ou brunis, comme sauvés de l'incendie, s'effritant sur les bords, aux encres à demi effacées, les registres paroissiaux sont malheureusement souvent incomplets et ne facilitent pas la tâche du chercheur.

Les actes eux-mêmes sont rédigés de façon inégale avec des omissions concernant l'identité et la filiation du baptisé, des époux ou le plus souvent du décédé. Au fur et à mesure que passent les années, le vieux prêtre à l'écriture de plus en plus tremblée, multiplie les omissions, ne respecte plus l'ordre chronologique et même transcrit plusieurs mariages sur le même acte.

---

(Avec l'apparition du protestantisme de graves difficultés vont se produire. Les protestants ne pouvaient plus faire constater leur état civil d'une manière régulière. Voisine de Genève il est possible que des familles protestantes est vécu à Montanges mais il est impossible d'en trouver trace. Un édit de Louis XVI de 1787 qui rendait aux protestants le libre exercice de leur culte leur donna la possibilité de faire constater leur état civil par l'intermédiaire des officiers de justice du lieu.

Un décret de 1792 sécularisait entièrement l'état civil. Il confiait aux municipalités la fonction de tenir les registres et en réglementait la tenue.

Il substituait la notion de naissance à celle de baptême et celle de décès à celle d'enterrement.

Depuis cette époque le clergé paroissial a continué de tenir ses registres mais ils n'ont qu'un intérêt confessionnel. Les registres civils font seuls foi et justice.)

### **1661 : Curé desservant Montanges.**

Le recteur de l'église Saint André est Jean Claude Maurier, prêtre et docteur en théologie, dûment pourvu et résidant, sous la charge de célébrer les messes du dimanche et de fête, le lundi une messe basse pour les trépassés, les autres jours à dévotion.

Il est tenu à tout l'office de la semaine sainte, dire la passion, bénédiction de la sainte croix de mai jusqu'à sept, aux processions des jours de rogations. Il est aussi assujetti à toutes les fonctions curiales et au catéchisme.

### **5 mars 1687 : Cession de la Chapelle des cinq plaies du Seigneur.**

**Delaville Claude François.**

Né vers 1650. Deuxième fils de François Delaville et Philiberte Reydellet.

Mariage le 12 octobre 1679 avec Marie Branche d'après un contrat établi ce jour.

Praticien de Montanges et à ce titre bourgeois du village.

**Acte de démission de la chapelle des cinq plaies de notre seigneur fait chez maître Vionnet en faveur de maître Claude François Delaville, praticien de Montanges :**

« Jean Pierre Tournier Ravet, laboureur de Nantua, informé du droit qui lui est acquis du patronage de ladite chapelle établie dans l'église de Montanges cède au sieur Delaville Claude François les mêmes droits à savoir les revenus d'icelle chapelle ... à condition d'être en sépulture lui et les siens dans la chapelle... » (Archives départementales folio 75)

20 mai 1705 : Fondation d'une rente perpétuelle de douze livres par le testament de Claude François Delaville pour la chapelle des cinq plaies de notre seigneur avec assignation sur un pré rière (Signifie près de) de la prairie des Carres d'aval.

Décès à Montanges le 26 septembre 1692 de Claudine Cointet, belle mère de Claude François Delaville et veuve de Sieur Claude Branche, de la paroisse de Mornay. Elle est enterrée dans la chapelle des cinq plaies de notre seigneur érigée dans l'église Saint André.

**20 mai 1704 : Testament de Claude François Delaville** devant Maître Vionnet, Notaire royal de Saint Germain fait dans la maison de Claude Turche à la Voute, le testateur étant dans un âge avancé. Héritier universel : Joseph Delaville, son fils. Lègue à Marie Branche, sa femme, sa dot et la résidence en sa maison, sauf si elle se remarie. Lègue à sa fille Jeanne Marie réduite en innocence et imbécillité d'esprit la résidence dans sa maison. Lègue à sa fille Andréanne 2500 livres. Lègue à Etienne, fils de Louis Barbier de Montanges, son fils naturel non légitimé deux prés au

Putier et 6 journaux de terre. Fondation d'une rente perpétuelle de 12 livres pour la Chapelle familiale des Cinq plaies de Notre Seigneur dans l'église Saint André avec hypothèque sur un pré aux Carres.

#### **Décès de Claude François Delaville le 20 janvier 1709.**

Il est enterré au cimetière de l'église Saint André par le curé desservant Joseph Guillot en présence du Sieur Joseph Delaville, son fils.

#### **20 mai 1705 : Chapelle.**

Fondation d'une rente perpétuelle de douze livres par le testament de Claude François Delaville pour la chapelle des cinq plaies de notre seigneur avec assignation sur un pré rière (Signifie près de) de la prairie des Carres d'aval.

#### **24 septembre 1706 : Décès du curé Perret.**

Inhumé le lendemain, âgé d'environ 60 ans, muni de tous les sacrements, dans l'église Saint André, proche de l'eau bénite par Mr Jarcellat, prieur et officiel en la partie de France accompagné de plusieurs prêtres, de Claude Henry Ballet et Martin Mermet et par moi vicaire de Montanges. Aymard, vicaire.

#### **Hiver 1709 & mars 1710 : Déclarations du curé Guillot Joseph, nommé en 1708.**

« Cette année est remarquable par le gros hiver qu'il a fait. Le froid a été si excessif, qu'ayant commencé à la veille des rois, à six heures du soir, à tomber de la neige jusqu'à neuf pieds de pleine chute, il a gelé pommiers, noyers, chênes et autres arbres ; les blés d'hiver, le froment et le seigle furent perdus dans toute la France. La mesure de froment s'est vendue six livres et dix sols ; le vin cinquante livres l'âne (deux ânes font une mâconnaise), et quinze sols le pot ; dix sols la livre de pain. Les froments étaient au finage dernier, qui se sont conservés sous la neige et ont été très bons ; les seigles, qui étaient au finage d'amont, ont été perdus par la gelée, la bise ayant enlevé la neige. On a semé dans toute la France de l'orge qui a produit au centuple, sans quoi il y aurait eu une famine cruelle. Les légumes que l'on a semé ont également produit une grosse abondance : ainsi l'on a vu la Providence divine se manifester en bénissant les semences de Pâques, ce qui a servi à faire subsister les peuples, qui seraient périés de famine cette année. Les pauvres allaient ramasser les herbes des prés et par les champs pour faire la soupe, qu'ils mettaient avec un peu de farine et du lait. Il n'y a pas eu, par la grâce de Dieu, des maladies comme on l'attendait, à cause des mauvais aliments. »

Une autre note de M. Guillot, de 1710, nous raconte l'incendie du village :

« Cette année, à deux heures après midi, le 24 mars, une femme faisant des fournaiches dans son jardin, il vola des charbons dans les maisons, qui incendièrent tout le quartier du Muret, où il brûla cinq maisons ; et un vent violent, vint s'arrêter sur la tour de la maison de Monsieur de Mermety, qui fut également incendiée : ainsi les deux extrémités du village furent brûlées. »

#### **1718 : Sécheresse décrite par le curé Guillot.**

« Cette année 1718, il y eut une si grande sécheresse, qu'il a resté depuis le 24 février jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet sans pleuvoir. Il n'y a point eu de foin, il n'y a pas eu des gerbes au finage pour payer les gerbes de la marguille au curé ; l'on pliait les froments dans des draps, peu de seigle et point de légumes ; ce qu'il y avait, la vermine l'a dévoré.

#### **26 juillet 1733 : Déclaration pour Maître Claude Demermety, avocat au parlement.**

Par le curé de Montanges, Joseph Guillot qui a déclaré ne vouloir accepter les deux fonds à savoir une pièce de pré située aux Carres et une autre appelée le Pré Paget dans lequel on fait le regain que Dlle Jeanne Marie Blanc veuve du Sieur Henry Mermety a donné à la chapelle de Ste Anne et Saint Sébastien sise dans l'église de Montanges.

Ladite chapelle appartenant au Sieur Demermety par fondation du 14 décembre 1670 reçu par Mr Delaville, notaire pour dire dans ladite chapelle 25 messes par année que le sieur Guillot, curé les abandonne au sieur Claude Demermety avocat au parlement pour en disposer comme il jugera et qu'il ne dira les 25 messes que pour douze livres dix sols attendu que s'il n'accepte pas les fonds susnommés il sera obligé d'en payer la taille ce pourquoi il déclare les avoir relâchés.

Lequel Guillot m'a demandé acte de la présente déclaration.

Chapelle Sainte Anne et Saint Sébastien appartenant à Henry Mermety suivant une fondation du 14 décembre 1670 reçue par Maître Delaville notaire royal

#### **24 juillet 1732 : Naissance à Montanges de Jean Antoine Genolin.**

Fils de Joseph et Andréanne Berroz.

-Après ses études au collège de Nantua tenu par les Joséphistes, il part pour Dijon puis intègre le séminaire d'Annecy.

-**Ordonné prêtre le 18 septembre 1756 il est d'abord vicaire de Seyssel avant d'arriver à la cure de Champfromier en 1764.**

Solidement implanté dans la paroisse où sa famille possède de nombreuses propriétés l'abbé très estimé plante dès son arrivée une école où il enseigne la lecture et l'écriture.

Il reçoit à Champfromier plusieurs fois la visite de **Monseigneur Biord**, évêque de Genève Ancey et il organise en 1769 et 1777 des missions pour conforter la foi chrétienne de ses paroissiens. En 1774, il prend l'initiative de dénombrer les habitants de sa paroisse qu'il connaît très bien. Il effectue hameau par hameau et à l'intérieur de chacun maison par maison. Ainsi 225 maisons habitées sont comptabilisées en indiquant le nom de ses habitants avec les liens de parenté qui les rattachent.

Après avoir adhéré à la constitution civile du clergé en prêtant serment en 1790, il s'insurgea contre les proclamations de l'évêque constitutionnel **Jean Baptiste Royer**.

Il dut s'exiler à Ancey auprès de Monseigneur Paget puis plus tard il partit pour le canton de Fribourg.

En 1795 l'abbé Genolin revient dans la Michaille comme prêtre missionnaire, célébrant la messe dans les granges.

Il fut dénoncé par un Républicain et interné à Brou où il mourut le 4 avril 1796.

**1734 : Pose de la grosse horloge au clocher.** (Curé Guillot).

**1736 : Inscription sur la charpente.** FG 1736.

**6 octobre 1769 : Acte pour Barthélémy Delaville.**

Possession de la Chapelle des cinq plaies de notre Seigneur érigée en l'église de Montanges.

Expert : Nicolas Goy Michy, charpentier de Champfromier.

Témoins : Joseph Tavernier, lapidaire de Champfromier. Etienne Philippe Ballet, laboureur de Montanges.

Contrôlé à Chatillon par Fauvin le 18.10.

**31 mars 1776 : Couvert de la sacristie.**

Les syndics et principaux habitants à l'issue des vêpres à la manière accoutumée ont dit et délibéré pour dire qu'il leur convient de réparer incessamment le couvert de la sacristie de leur église qui est entièrement pourri et usé et dont la pluie causera infailliblement la ruine des voutes ; pour le couvert il faut trois chevrons de seize pieds de longueur portant en queue cinq pouces carré, deux douzaines et demi de planches de seize pieds de longueur ; pour lattes 400 clous pour les attacher ; douze charges de tavaillons qui ne seront que des bois de Montanges ou Champfromier ; cinq milliers de clavins, une livre de crosses et généralement tout ce qu'il faut pour faire le dit couvert, bien et dument et à dire de maître ; et pour éviter à leur communauté la dépense que leur occasionnerait la construction absolument nécessaire à la communauté, assis sur la rivière Semine au lieu de Trébillet.

**30 novembre 1783 : Travaux importants sur la toiture de l'église.**

Le couvert entre le clocher, la nef et le chapiteau de la grande porte.

Adjudication des travaux de charpente à Mr André Savarin, charpentier à Montanges.

**Nomination de Joseph Genolin, recteur de la Chapelle Ste Anne et St Sébastien dans l'église Saint André de Montanges.**

**Genolin Joseph.** Né à Montanges le 5 février 1755. Fils d'André et de Jeanne Louise Godet.

Prêtre le 18 septembre 1779.

Curé d'Echallon le 23 septembre 1790.

Pendant la révolution il émigre à Fribourg. Revient en France et fait alors parti de la 24° mission.

Décédé en 1828.

### Fin de l'ancien régime.

**1788 : Fin du monastère de Nantua.**

Suppression du monastère Saint Pierre de Nantua ainsi que tout l'ordre de Cluny démontre que l'idée généreuse qui avait animé ses fondateurs et ses prieurs au long des premiers siècles n'étaient plus qu'un lointain souvenir. Dans les dernières années le monastère ne répondait plus qu'au vain titre d'hôpital de Bresse et Bugy. (Plus tard la révolution détruira les bâtiments et un incendie en 1803 détruira ce qu'il restait.)

*Les années qui précèdent la révolution montrent un malaise grandissant dans la population à cause de la politique mais aussi des mauvaises conditions climatiques qui plongent le peuple dans la misère.*

*(Montanges dépendait du Prieuré de Nantua depuis 930)*



### **11 mars 1789 : Cahiers des doléances.**

A Montanges sur récusation des officiers locaux ce sont les syndics Louis Ballet et Jean Marie Reygrobellet qui rédigent les doléances des habitants et exposent les abus qui les oppriment.

Les syndics se plaignent en premier lieu de la trop grande inégalité dans la répartition des impôts car les propriétaires ne profitent que des deux tiers de leurs revenus. Ils pensent que le moyen de détruire cette inégalité étant la création d'une assemblée provinciale relayée par des assemblées paroissiales renouvelables tous les trois ans. Les syndics demandent qu'il soit permis de racheter les serviss qu'ils doivent à leur seigneur Prieur qui jouit de revenus considérables grâce à ces fermiers généraux qui n'oublient jamais de collecter avec rigidité et sévérité leur dû. Le plus grand bien que l'on puisse nous faire est de supprimer la maîtrise des eaux et forêts et de nommer des tribunaux d'exception locaux car toutes les affaires se traitent au bailliage de Belley.

Jean Baptiste Delaville, avocat et notable de Montanges est un révolutionnaire convaincu qui va siéger aux instances départementales à Belley en compagnie de quelques hommes de loi de Chatillon comme Caire, Crochet ou autre Ravinet. C'est là que furent désignés les représentants du tiers état qui devaient se rendre à Versailles pour porter les cahiers fournis par les syndics de chaque village. Aucun homme de notre région ne fut choisi parmi ces représentants.

### **4 août 1789 : Abolition des privilèges.**

Lors de la nuit du 4 août qui abolit tous les privilèges, la mainmorte et tous les droits féodaux disparaissent. A Montanges la mainmorte avait été abolie par le prieur seigneur de Nantua en 1608 lors de l'affranchissement des paroisses de la terre de Nantua. Pour autant les impôts royaux comme la Gabelle n'avaient pas disparu et la vie était toujours aussi rude pour les pauvres agriculteurs locaux.

En décembre, une nouvelle organisation de la paroisse de Montanges va être mise en place avec la nomination d'officiers municipaux parmi lesquels allaient être choisis un Maire et un Procureur chargé de dénoncer les abus.

Les registres d'état civil seront toujours tenus par les curés et vicaires jusqu'en 1792.

### **25 janvier 1790 : Canton.**

La France est divisée en quatre-vingt-trois départements.

Le département de l'Ain est divisé en neuf districts ; celui qui nous concerne étant le district de Nantua.

Une loi accorde deux cantons à notre région : Chatillon de Michaille et Billiat. (Celui de Billiat sera supprimé en 1800). Les instances départementales dominées par les Burgiens et les Belleysans n'accordèrent que peu de place à nos cantons. Seuls quelques personnalités, hommes de loi ou notaires y siégèrent : Pour Chatillon ; Caire, Crochet et Ravinet. Pour Montanges ; Jean Baptiste Delaville.

### **12 juillet 1790 : Constitution civile du clergé.**

Par décret l'assemblée constituante instaure en France la constitution civile du clergé qui achevait la réorganisation de l'église de France, après la suppression des ordres religieux et la nationalisation des biens du clergé. Les évêques étaient élus par les assemblées électorales du département, les curés par les assemblées des districts. Les prêtres devenant ainsi des fonctionnaires rétribués par l'état. C'était un profond bouleversement de l'église car la constitution avait un caractère schismatique qui n'apparût pas nettement aux yeux de tous car de nombreux serments de prêtres furent prêtés, soit environ 80% des curés du département.

A Champfromier la paroisse déjà très étendue est agrandie avec Montanges et une partie de Chezery. Pour seconder l'abbé Genolin on lui adjoint un vicaire, l'abbé Collomb.

### **30 octobre 1792 : Proclamation de la première République française.**

#### **1<sup>o</sup> novembre 1792 : Clôture des anciens registres.**

**A Montanges les autorités procèdent à la clôture des anciens registres d'état civil tenus jusqu'alors par les curés et vicaires de la paroisse depuis 1666.**

#### **10 novembre 1792 : Premier maire de Montanges : Delaville Jean Baptiste.**

C'est la mise en place du conseil général de la commune avec les personnages suivants : André Gras, Etienne Villerme et Antoine Berrod comme conseillers. Il est procédé ensuite à l'élection du premier maire qui est Jean Baptiste Delaville.

Après son installation, le conseil général communal procède le 9 décembre à l'élection de Jean François Berrod, officier de santé et chirurgien, nommé en tant qu'officier public et procureur. Il est élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens de la commune de Montanges. Il sera secondé dans sa tâche par deux officiers : André Gras et Antoine Villerme.

(Depuis cette date jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle vingt-cinq maires vont se succéder de façon ininterrompue. Ils seront tous élus ou nommés suivant les lois en vigueur et prêteront suivant les périodes serment soit à la Constitution, soit à la République ou encore à l'Empire)

### **09 décembre 1792 : Jean François Berrod, procureur de la commune.**

Le conseil général communal procède à l'élection de Jean François Berrod, officier de santé et chirurgien, en tant qu'officier et procureur de la commune. Il est élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, les mariages ou les décès des citoyens de Montanges. Dès sa prise de fonction il va y avoir une nette amélioration dans la qualité des enregistrements des actes qui seront très détaillés et donc très agréables à consulter.

### **09 mai 1793 : Nomination d'un nouveau curé.**

La population envoie au directoire de Nantua une pétition signée par le conseil demandant un nouveau pasteur pour la commune en remplacement de Mr Blaise Montanier démissionnaire, vieux et infirme. Le directoire de Nantua approuve la demande car cette commune a réellement besoin d'un prêtre qui puisse détruire les erreurs et les faux préjugés qui ont répandu par plusieurs curés voisins et déportés. Un nouveau curé va être nommé : **François Egraz**.

### **09 mai 1793 : Nomination d'un nouveau curé.**

La population envoie au directoire de Nantua une pétition signée par le conseil demandant un nouveau pasteur pour la commune en remplacement de Mr Blaise Montanier démissionnaire, vieux et infirme. Le directoire de Nantua approuve la demande car cette commune a réellement besoin d'un prêtre qui puisse détruire les erreurs et les faux préjugés qui ont répandu par plusieurs curés voisins et déportés. Un nouveau curé va être nommé.

### **17 germinal 1793 : Clocher de l'église.**

L'agent national du district de Nantua est mécontent car les municipalités sont trop lentes à démolir les clochers et à livrer les cloches qu'ils contiennent. Il signale entre autre qu'à Montanges on n'a pas vendu les matériaux provenant du clocher qui n'est démolie qu'à moitié et qu'il y a lieu de le démolir entièrement.

Cependant la population de Montanges n'a montré aucune répugnance au dépouillement de l'église ; les bois des croix ont été brûlés et les pierres démolies pour être vendues pour acheter des souliers aux révolutionnaires.

### **Janvier 1794 : Département de l'Ain.**

Nomination à la tête du département d'un jeune révolutionnaire d'origine normande, Antoine Louis Albitte qui va en compagnie de ses acolytes semer la terreur dans toutes les communes. Albitte tenait par-dessus tout à débarrasser le département de la vermine sacerdotale : « On ne dira plus la messe et les cloches seront en fusion... ».

A Montanges, Jean Baptiste Delaville qui est très apprécié d'Albitte n'hésite pas à dénoncer les habitants qui s'endimanchaient pour se rendre aux offices dans des lieux souvent secrets. La grange de Chaté située entre Champfromier et Montanges est restée le plus célèbre d'entre eux. C'est là que le curé Genolin, le curé Bornet, ancien curé de Lelex, ou encore le curé Julliard originaire de Champfromier et ordonné prêtre durant son exil célébraient leurs messes en présence des populations.

Tous ces curés avaient refusé de reconnaître **Monseigneur Royer** nommé évêque de l'Ain à Belley, eux qui comptaient sept siècles de fidélité à l'évêque de Genève même lorsqu'il se retira sur Annecy pendant la réforme.

**Un rapport de la préfecture de Bourg mentionne que toute la région de Lancrans, Confort, Montanges, Champfromier, Chezery et Lelex est fanatisée.**

**20 nivôse an II** : Les membres du conseil municipal de Montanges après lecture de l'arrêté du représentant du peuple qui leur est parvenu se sont empressés de mettre à exécution l'article 3 vu qu'il ne restait plus que cet article à mettre à exécution ce qui n'avait pu être fait vu l'absence du maire qui était au département.

« En conséquence nous avons enlevé de l'église tout ce qui dû être fait pour de suite être conduit au district. »

### **20 février 1794 : Inventaire et envoi des biens de l'église Saint André et de la chapelle de la Maréchère.**

Les membres du conseil municipal *Delaville Jean Baptiste, président du comité de surveillance, Mermet, secrétaire, André Gras, Antoine Berrod, Etienne Villerme, Louis Roland Reygrobellet, et André Marie Jacquinod* ont pris lecture de l'arrêté du représentant du peuple et ont fait l'inventaire des biens religieux pour qu'ils soient ensuite conduits au district.

1/ Seize chasubles avec 2 garnitures.

2/ Quatre étoles.

3/ Trois calices un en argent et deux en cuivre.

4/ Deux ciboires en cuivre argenté et un soleil en argent.

5/ Quinze nappes. 6/ Septe aubes.

8/ ?

9/ Quatre surplis et dix-huit chasubles.

10/ Une écharpe, deux garnitures de dais et plusieurs voiles de soie.

11/ Huit cordons.

12/ ?

13/ Deux baguiers en soie.

14/ Douze chandeliers en cuivre.

15/ Trois crucifix dont un doré.

16/ Un encensoir et une navette.

17/ Deux lampes à huile en cuivre et en étain.

18/ Sept livres ; des missels et des livres pour la morale et une boîte en étain pour les Saintes huiles.

Ce sont tous les ornements qui ont été trouvés dans l'église de la commune ainsi que dans la chapelle appelée La Maréchère tel que l'exige l'arrêté.

Et pour les conduire au district avec la cloche le sieur Villierme, municipal et Barthélémy Delaville, président du comité de surveillance se sont présentés pour rendre les objets au Directoire du district de Nantua dont ils rapporteront le reçu pour justifier de leur mission et ont signé la feuille.

**1796 : Le couvert de la sacristie est entièrement pourri et usé.**

Pour le refaire il faut des chevrons et des tavaillons qui seront pris sur des bois de Montanges. Les habitants supplient Monseigneur l'intendant de bien vouloir les autoriser à homologuer les travaux et leur exécution par leur syndic le sieur Desmaret.

**20 nivôse an II** : Les membres du conseil municipal de Montanges après lecture de l'arrêté du représentant du peuple en provenance de Bourg se sont empressés de mettre à exécution l'article 3 vu qu'il ne restait plus que cet article à mettre à exécution ce qui n'avait pu être fait vu l'absence du maire qui était au département.

« En conséquence nous avons enlevé de l'église tout ce qui dû être fait pour de suite être conduit au district. »

(Un acte notarié mentionne tous les objets qui ont été enlevés de l'église)

Le dôme du clocher est reconstruit en 1803 par des maîtres artisans compagnons selon une inscription sur un élément de charpente :

« Jean François Berrod, officier de santé et Dame Marie Antoinette Leyssard son épouse, ont fait construire par leur piété et libéralité ce dôme en 1803 ».



**Berrod Jean François.** Né à Montanges le 30 avril 1730. Fils de André Berrod et de Marie Marion.

**Officier de santé et chirurgien résidant à Montanges.**

Mariage à Nantua le 9 mai 1775 avec Marie Antoinette Leyssard, fille de Jacques Joseph Leyssard et de Marie Joseph Tissot, Bourgeois de Nantua.

Signataire du cahier des doléances du tiers état de Montanges en 1789.

Recensé par les autorités comme chirurgien dans un tableau destiné à l'assemblée nationale en septembre 1791.

Membre du conseil général de la commune en 1792.

Elu procureur de la commune chargé d'enregistrer les actes d'état civil. A ce titre il est le premier secrétaire de mairie.

**Après la révolution JF Berrod est reconnu par les autorités locales comme le bienfaiteur de l'église Saint André.**

« L'église a été réparée, le dôme du clocher et la flèche reconstruit ainsi que l'intérieur ornée de nouveaux vases sacrés, de linges, tableaux et statues grâce à la bonté du Sieur JF Berrod et de son épouse Marie Antoinette Leyssard. »

Les 13 articles répertoriés après l'inventaire de l'église ont été achetés et payés par Jean François Berrod, officier de santé, habitant de Montanges qui depuis le rétablissement du culte n'a cessé de bien mériter de la religion, par son zèle pour la décoration et l'ornement de l'église.

### **10 fructidor an XIII / Achat de deux Cloches.**

Sébastien Jacquinod, maire de Montanges, expose au Préfet que la commune ayant fait réparer le Presbytère, l'Eglise et la Tour du Clocher : elle a acheté deux cloches, l'une pour servir de timbre à une très ancienne horloge et l'autre pour l'usage du service divin.

Que ç'a été qu'à la vive sollicitation des habitants que cette acquisition a été faite pour le prix de 1 800 francs : que pour payer cette somme elle n'a eu d'autre moyen que celui de passer un nouveau bail d'un domaine patrimonial qui lui appartient avec la clause que le nouveau fermier paiera comptant cette somme qui lui sera allouée sur les termes des premières années. Que la commune ne doit rien du passé jusqu'à présent et que cette somme prise sur son revenu ne nuira en aucune manière à l'intérêt public ni aux besoins à venir.

### **12 Fructidor an XII. Réponse du Sous-préfet :**

Considérant que les formalités exigées par les lois ont été remplies, que ce bail est avantageux à la commune, soit par le prix soit par la sûreté des paiements attendu la solvabilité notoire des fermier et cautions, soit enfin par l'avance faite par les fermiers de 1800 francs pour acquitter la dette de la commune ; les réparations du presbytère, l'église et clocher et l'achat de deux cloches.

Le sous-préfet estime qu'il y a lieu d'homologuer le bail précité, pour être exécuté suivant la forme et teneur.

### **Bail du domaine de Chalam : Prix annuel de 700 francs.**

Mathieu François et Marie Françoise Chaboud, veuve Grenard

### **17 brumaire an XIV : Décès de Jean François Berrod.**

Le conseil de fabrique s'est réuni et Monsieur Ravallard, nouveau prêtre desservant leur a annoncé le motif de cette convocation :

« Nous venons de perdre le bienfaiteur et le restaurateur de notre église, Jean François Berrod n'est plus. Ses bonnes œuvres lui survivront, leur souvenir passera jusqu'à ses derniers neveux ; l'expression de votre reconnaissance ne doit pas être gravée sur le marbre mais dans son œuvre et si le temps qui détruit tout pouvait l'affaiblir, la présence on doit la retrouver dans vos registres. »

Le conseil de fabrique considérant que par les bonnes œuvres faites par Jean François Berrod, officier de santé résidant à Montanges, l'église du lieu a été réparée et ornée et que le dôme, la flèche, les vases sacrés, le linge, les tableaux et ornements ont été fournis par lui prend l'arrêté suivant :

**Les membres du bureau assisteront à ses funérailles. Le sieur Jean François Berrod sera proclamé à perpétuité dans cette église aux prônes des messes paroissiales. Il sera célébré tous les ans une messe solennelle pour le repos de son âme le lendemain ou le premier jour qui suivra la fête du Saint patron de la paroisse.**

Le présent arrêté a ensuite été soumis à l'approbation de son éminence Monseigneur le cardinal archevêque de Lyon.

### **Testament de Jean François Berrod devant Maître Ravinet notaire à Chatillon :**

« Je donne et lègue à Dame Marie Antoinette Leyssard mon épouse la moitié de tous mes biens qui se composent entre autre d'une maison à Montanges et d'un domaine au Bugnon amodié au Sieur Claude Thomas Reygrobellet ; il ajoute qu'il nomme son épouse pour tutrice de sa fille unique Marie Françoise Berrod, majeure qui se trouve être en infirmité de corps et d'esprit, tant que durera la maladie

### **10 février 1806 : Ouverture du tronc de l'église.**

La fabrique de la commune de Montanges ayant procédé à l'ouverture du tronc, destiné à recevoir la quête ordinaire pour l'entretien de l'église et ont reconnu que les différentes quêtes ont produites la somme de 92 francs qui ont été remis au trésorier pour être employés d'après la délibération que prendra la fabrique à cet égard.

### **1 janvier 1807 : Taxe sur les bancs de l'église.**

Les bancs récemment remplacés par Mme Delaville seront placés devant celui de Mme Maurier, les deux propriétaires paieront annuellement et d'avance trois francs par an à compter de ce jour. Les banquettes placées

Par Mmes Buffard paieront annuellement 1,50 franc et les autres banquettes paieront 10 sols par place.

### **12 mars 1807 : Réparation à la vitre de la grande fenêtre et banc Delaville.**

-Le conseil de fabrique a traité avec le maître verrier de Nantua pour la réparation à faire à la vitre de la grande fenêtre de l'église pour le prix de 48 francs qui lui a été payé par Monsieur le Curé Ravallard suivant la quittance.

-Le conseil de fabrique ayant placé le banc appartenant aux Messieurs Delaville, dans l'endroit qui lui parût le plus convenable arrête qu'il y demeure définitivement fixé.

### **22 septembre 1810 : Lettre de Mr Ravailard, curé de Montanges au Sous-préfet.**

Il a l'honneur de vous exposer qu'il ne peut plus loger au presbytère pendant l'hiver si Mr le Maire ne prend les mesures les plus promptes pour y faire faire les réparations urgentes qu'il exige.

1°/ La salle d'entrée au rez de chaussée est sombre et très humide ; il est nécessaire d'y ouvrir une fenêtre en pierre de taille avec croisée en bois dur et volets en dehors pour l'éclairer et assainir cet appartement.

2°/ La toiture de la porte de la cour et du poullier tombe en vétusté.

3°/Les appartements du premier étage sont pour ainsi dire à jour ; les croisées, portes et abajours ont besoin de réparations.

4°/Tous les planchers sont simples ; celui sur tête est rompu en différents endroits.

5°/Le galletaz qui existe au-dessus de cet étage est éclairé du côté du Nord par des jours sans croisées ni fermetures, ce qui introduit dans la maison la pluie, la neige et surtout le froid pour rendre les appartements tenables il est indispensable de terrer le galletaz et de le séparer du bucher du bas jusqu'au fait en continuant le mur de refend qui ne s'élève qu'à la hauteur des appartements.

L'exposant a souvent parlé à Mr le Maire de la nécessité de ces petits travaux.

La saison déjà avancée et les lenteurs que ces réparations éprouvent mettent l'exposant dans la nécessité de recourir à votre autorité pour en accélérer la confection et de conclure.

A ce qu'il vous plaise nommer un expert de l'art aux fins de prendre un devis estimatif et détaillé des dites réparations à faire au presbytère de Montanges.

### **11 mars 1811 : Comptes de la Fabrique.**

Les membres composant le conseil de fabrique réunis sous la présidence de Me Jean Baptiste Delaville, ont procédé à la vérification des comptes qui leur a été présenté par le Sieur Etienne Villierme, ci-devant trésorier de la fabrique duquel il résulte qu'il y a en caisse la somme de trente-cinq francs et trente centimes et après avoir fait l'ouverture du tronc il y a été trouvé huit francs et trente-cinq centimes qui joint au trente-cinq francs trente centimes ci-dessus, forment la totalité de quarante-trois francs et soixante-cinq centimes ; et sur l'observation qui nous a été faite par l'ancien trésorier que sur la somme de trente-cinq francs il n'avait été fait aucune réduction conformément au décret impérial qui réduit la pièce de six livres à cinq francs et quatre-vingt centimes, il faudrait que la dite somme se trouve réduite de celle de trente-quatre francs et dix centimes en franc et le tout réuni forme la totale de quarante-deux francs quarante-cinq centimes ;

Et par laquelle somme il a été payé

1/ Celle d'un franc trente-cinq pour prix de l'huile qui a été fourni par Etienne Villierme.

2/ Celle de sept francs et soixante centimes payé par le même pour les hosties et pour la Sainte huile.

Ce qui fait la somme de huit francs et nonante centimes dont il résulte que les fonds en caisse restent pour la somme de trente-trois francs cinquante centimes.

Monsieur le maire nous ayant observé que le cimetière était ouvert sur la longueur de quatorze toises, qu'ensuite des observations que Mr Ravailard, curé desservant lui avait fait de la nécessité urgente qu'il y avait de clôre sans délai le cimetière, il avait chargé le nommé Pierre Gardas et Jean Claude Reygrobellet, maçons de cette commune pour la somme de cinquante francs que le trésorier autorise d'acquitter et par lui en retirant quittance.

Attendu que nous n'avons pas eu le pouvoir de délibérer sur les autres objets mentionnés sur le décret et tout autre article utile et nécessaire à la fabrique nous avons renvoyé la séance au premier dimanche d'avril prochain où les dits membres demeurent convoqués à s'y rendre.

### **1 mai 1812 : Conseil de fabrique.**

Les marguilliers et fabriciens assemblés au presbytère à l'effet de pourvoir au remplacement de Mr Delaville, président de la fabrique ont nommés en remplacement de ce dernier décédé le Sieur Claude Joseph Berrod, trésorier actuel, et en remplacement du Sieur Joseph Mermet, maire et fabricant de droit le Sieur François Cottier, propriétaire de Fay qui occupera les fonctions de secrétaire Trésorier et enfin pour fabricant le Sieur François Buffard qui ont accepté et signé.

Le CM prend connaissance d'une délibération du conseil de fabrique par laquelle il constate que la maison presbytérale exige des réparations et une reconstruction urgente, que d'après le devis estimatif qui a été présenté se porte à la somme de 719,30 et que cette somme sera prise sur les fonds de la fabrique attendu que d'après son budget arrêté par Mr le vicaire général du diocèse de Belley le 19 avril il se trouve un défaut de recette de 374 ,86 francs ; les membres après avoir pris lecture considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de faire changer la cuisine du presbytère par le motif

1°/ que la situation est tout à fait insalubre à cause de sa situation dans un endroit très humide.

2°/Que la cheminée où le feu a déjà pris en différentes fois, mérite la une construction différente de la première.

### **30 mai 1835 : Legs Jean François Berrod (Maréchal).**

Décès à son domicile à Montanges de Jean François Berrod. Dans son testament reçu chez Maître Hippolyte Crochet à Chatillon il lègue : mille francs en capital aux pauvres de la commune dont les intérêts seront versés chaque année à perpétuité sans pouvoir aliéner le capital ; mille francs à la fabrique de l'église de Montanges pour les réparations et l'entretien du lieu saint , sous forme de rente sur l'état et sur hypothèque, la fabrique touchera les revenus à perpétuité sans pouvoir toucher le capital ; six cents francs à la fabrique en son nom en retirant les intérêts annuels à perpétuité en contrepartie la fabrique aura la charge de faire et célébrer des messes de l'office des morts pour le repos de son âme et celle de ses parents. Le 3 juin le préfet de l'Ain demande au conseil municipal de Montanges de se

mettre en rapport avec le notaire Crochet pour l'application des volontés de Jean François Berrod. Grâce à ce legs la commune pourra créer son bureau de bienfaisance pour venir en aide aux pauvres du village.

#### **26 mai 1836 : Incendie.**

Incendie du presbytère ainsi que de onze maisons au village. Le conseil vote la vente de 600 arbres sapins et hêtres à distribuer aux sinistrés et demande un secours à l'état. (La vente sera autorisée par une ordonnance royale du 22 novembre)

#### **24 septembre 1836 ; Testament Jean François Berrod (Maréchal).**

Par devant nous Pierre Urbain Vincent Baroudet, juge de paix du canton de Chatillon de Michaille sont volontairement comparu : Sieur Jean Antoine Mermet, Joseph Mermet tous deux propriétaires demeurant à Montanges et François Mermet, menuisier demeurant au dit Chatillon, le premier père, le second grand-père et le troisième cousin de côté paternel de demoiselle Josephthe Mermet fille mineure du dit Jean Antoine , née de son mariage avec défunt Antoinette Berrod, d'une part et dame Claudine Poncet veuve de Jean François Berrod, propriétaire demeurant au dit Montanges, Jean Nicolas Rey propriétaire demeurant à Confort commune de Lancrans, oncle maternel par alliance de la dite mineure et son subrogé tuteur judiciairement nommé et encore Claude Joseph Berrod, également propriétaire demeurant au dit Montanges son cousin du même côté d'autre part. Ladite Poncet et le dit Mermet père de la mineure ont exposé au conseil que défunt Jean François Berrod, père de la mineure par son testament reçu par maître Crochet, notaire à Chatillon le 28 mai 1835 a fait un legs de mille francs au profit des pauvres de la commune de Montanges et attendu que ce legs ne peut être acquitté qu'après l'avis du conseil de famille, ils l'invitent à délibérer à ce sujet. Les parents après un mûr examen considérant :

1° qu'il est convenable de respecter la volonté du testateur Jean François Berrod.

2° qu'il laisse à la mineure sa petite fille une fortune suffisante qui peut aisément supporter ce legs.

En conséquence à l'unanimité il autorise la grand-mère Poncet et le tuteur à acquitter ladite somme conformément aux dernières dispositions du défunt ; et plus rien n'a été délibéré.

Dont acte requis et octroyé aux comparants qui ont signé avec nous après lecture ; non ladite Poncet ni Claude Joseph Berrod qui a dit ne le savoir de ce enquis et sommés à Chatillon dans la salle de nos audiences le dit jour.

Enregistré à Chatillon de Michaille le 24 septembre 1836 ;

Pour extrait collationné : Lacroix.

#### **Novembre 1836 : Curé desservant.**

L'évêque de Belley Mgr Devie nomme le père Joseph Chevron desservant de la paroisse de Montanges en remplacement de l'abbé Reverchon, vétéran du diocèse. Les fidèles de Montanges étant très attaché à leur vieux curé envoient à Belley le maire André Marie Gras pour obtenir de l'évêque de le conserver à Montanges :

« Je vous donne que trois mois, leur répondit l'évêque pour me remercier de cette nomination, c'est un saint que je vous envoie. » Deux mois ne s'étaient pas écoulés que le prélat recevait par une lettre touchante de Montanges les remerciements prédits.

**Joseph Chevron** : Né à Nantua le 8 juillet 1808. Fis d'Armand Chevron et de Marie Françoise Nicollet. 8° enfant d'une famille très religieuse.

A sept il est atteint par une grave maladie. A 15 ans il est envoyé au collège ecclésiastique de Belley où il en devient professeur.

Décembre 1823 : Décès de son père à Nantua.

Entre au séminaire diocésain de Bourg le 31 octobre 1826.

Ordonné diacre en 1830.

Tonsuré à Bourg le 15 juillet 1827.

Nommé en octobre 1831, professeur au collège de Ferney, fondé par l'abbé Cretin curé de la paroisse. Ordonné prêtre à Belley le 17 décembre 1831.

Sa maladie est toujours présente et lui beaucoup de force. Il lui faut du repos.

Monseigneur Devie le retire de Ferney. Il l'envoie à Nantua se reposer dans sa famille. Au moment de sa convalescence l'évêque le nomme dans la paroisse de Port, proche de Nantua où il va rester deux années en achevant sa guérison. Se sentant en état de faire plus Monseigneur Devie le nomme à la cure de Montanges en novembre 1836.

#### **22 mai 1837 : Bureau de Bienfaisance.**

Sur le rapport de notre ministre d'état du département de l'intérieur nous avons ordonné ce qui suit :

Louis Philippe, Roi des Français, à tous présents et avenir, salut : Sur le rapport de notre ministre d'état au département de l'intérieur ; Le comité de l'intérieur de notre conseil d'état, entendu ; Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

**Le bureau de Bienfaisance de Montanges est autorisé à accepter le legs de mille francs à titre gratuit aux pauvres de cette commune par Mr Jean François Berrod suivant son testament par acte publié le 16 mai 1837**

### **19 décembre 1837 : Presbytère.**

Bienvenu Grenard établit un devis pour la reconstruction du presbytère incendié en 1836 qui sera effectuée en janvier suivant. Le conseil paie le sieur Sébastien Sérignat qui avait effectué des travaux au presbytère avant l'incendie.

### **9 juillet 1938 : Presbytère.**

Le conseil accepte la réception des travaux de reconstruction du presbytère pour un montant de 6470,69 francs. Il a déjà été payé 3200 francs à l'adjudicataire Grenard. Le conseil trouve les honoraires de l'architecte Carrier de 325,63 francs bien trop élevés.

### **19 mai 1839 : Départ du curé Chevron.**

Après trois années à la cure du village en compagnie de sa mère, l'évêque Dévie envoie le père Chevron en mission en Océanie occidentale pour évangéliser les peuples des îles Fidji et Tonga. Il quitte Montanges en présence de tous les paroissiens qui l'entourent jusqu'à la croix du Part comme c'était la coutume au XIX<sup>e</sup>. (Cette coutume voulait que les habitants raccompagnent leurs hôtes qui quittaient le village jusqu'à cette croix de bois située au-dessus du précipice : Croix du Part signifiant de ce fait croix du départ).

Avant de partir il remercia son fidèle sacristain Antoine et confia le coq de la basse-cour à sa servante qui pleurait.

Quelques-uns dont la servante le suivirent jusqu'à l'auberge de Trébillet où la diligence pour Lyon le prit au passage pour ce long périple.

Sa servante témoigna que la vie du curé Chevron était faite de privations volontaires et d'aumônes et les paroissiens le conjuraient de ménager ses forces car son zèle pour le bien des âmes le tenait toujours en haleine.

Mais il leur répondait d'un air grave et souriant :

« Je ne veux pas rester près de la porte du paradis ; je veux une des meilleures places ; il faut donc que j'en prenne la peine. »

**(Le curé Chevron est décédé en 1884 dans les îles Tonga).**

### **8 novembre 1841 : Travaux à l'église.**

Pour exécuter les travaux supplémentaires relatifs à la reconstruction de la toiture du chœur et des chapelles de l'église et pour renouveler la charpente de la nef le conseil et les entrepreneurs Coutier François de Giron et Chevalier Antoine de Lancrans demandent un délai jusqu'au Printemps prochain.

### **21 novembre 1841 : Cimetière.**

Un décret préfectoral stipule que les terrains consacrés à l'inhumation des morts ne se situeront plus autour de l'église et qu'ils seront à une distance de vingt cinq à quarante mètres des habitations, qu'ils seront clos de murs de deux mètres de haut, qu'ils seront fermés par une grille en fer ou par une solide porte en bois, que chaque sépulture aura une fosse séparée et que les fosses seront distancées de cinquante centimètres. La commune de Montanges dont le cimetière est situé autour de l'église doit procéder à son changement et le conseil doit s'occuper de trouver un terrain propice. Le plus intéressant se trouve être le pré de Mr Crochet qui réunit toutes les conditions exigées. Le conseil après en avoir délibéré arrête que l'autorisation sera demandée à la préfecture pour l'achat de ce terrain situé au nord de l'église.

### **8 mai 1842 : Croix de mission.**

Le conseil municipal délibère sur l'emplacement de la nouvelle croix de mission qui va être érigée en souvenir du départ du curé Chevron. Le conseil choisit la place communale située à côté de l'église en bas de la maison du clerc et les membres reconnaissent qu'il convient de construire un mur de soutien au levant afin que la place soit de niveau pour le passage de la procession qui en fera le tour.

### **14 mai 1842 : Travaux de l'église.**

Les entrepreneurs François Couttier de Giron et Antoine Chevalier de Lancrans rencontrent des difficultés au cours des travaux et ils demandent d'apporter des modifications au projet initial.

### **05 juillet 1846 : Cimetière.**

Le maire en réunion s'exprime au sujet de la création d'un nouveau cimetière :

« Déjà de nombreuses fois le conseil a été appelé à délibérer sur la nécessité absolue d'établir un nouveau cimetière, car celui utilisé autour de l'église présente de graves inconvénients, outre que les accès à l'église sont encombrés, qu'il est sans clôture donc exposé aux saccages du bétail et qu'il est bien trop petit pour accueillir les nombreuses sépultures. L'établissement d'un nouveau cimetière parfaitement adapté pose des problèmes quant à l'acquisition d'un terrain et toutes les recherches qui ont été faites sont restées infructueuses sauf la possibilité d'échanger un terrain communal situé à Voidezous avec un terrain appartenant à Mr Crochet situé au nord de l'église à raison de trois mesures pour une. La population dans son ensemble serait favorable à cette solution car le terrain se situe à côté de l'église et c'est le seul qui remplit cette demande. »

Le Conseil après délibération reconnaît que la création d'un nouveau cimetière est devenue une nécessité tellement impérieuse qu'elle ne saurait être ajournée plus longtemps. Mais vu les ressources communales insuffisantes le conseil demande le concours de l'état par l'attribution d'une subvention que voudra bien leur accorder le préfet.

### **Novembre 1853 : Affaire du curé desservant Charpin.**

**Les habitants de Montanges ne sont pas d'accord avec l'action que mène le curé Charpin dans la paroisse. Ils font parts de leur indignation au maire qui réunit aussitôt le conseil municipal et leur fait l'exposé suivant :**

« La commune de Montanges, lorsqu'on lui a changé son curé, Monsieur Berrod ce brave et zélé pasteur qui a fait tant de bien dans la commune regrette ce changement et tous les habitants en portent le deuil. Son remplaçant le curé Charpin ne convient nullement aux habitants en aucune manière qu'à un bien petit nombre de personnes et je vois avec douleur la foi s'éteindre rapidement dans la commune si on ne nous donne pas un autre pasteur dévoué pour le bien de la foi et de la religion. Vous l'avez vu et remarqué comme moi le peu de monde qui assiste aux offices et s'il n'est pas remplacé sous peu, l'église sera vide !

Il suffit d'exposer à l'autorité supérieure les raisons et les motifs réels pour qu'elle s'empresse de donner à la commune un pasteur qui est la confiance des habitants. »

Le conseil municipal considère que l'exposé qui lui est fait mérite d'être pris en considération car Monsieur le curé ne s'occupe que des choses matérielles : médecine, entreprise, marché et tout cela ne convient pas aux paroissiens. En effet il vient de prendre le marché pour extraire et voiturier le plâtre de la fabrique de Mr Rostand, ainsi il paralyse totalement les bras des pauvres journaliers et voituriers de la commune.

Dans le village des cris s'élèvent pour que Monsieur le curé parte : « Nous n'en voulons plus car chez lui il tient des pensionnaires malades, ce n'est plus une cure mais un hôpital. Il détériore entièrement la cure ; le petit salon est une écurie, la bibliothèque du curé Berrod est un pigeonnier et ses voitures sont souvent placées sur l'ancien cimetière à la porte de l'église. »

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal de Montanges demande que le curé Charpin quitte le village. Le conseil sera entendu par l'autorité supérieure.

### **1854 : Curé desservant.**

Le curé Charpin qui a du quitté la paroisse est remplacé par Martin Humbert, né à Champfromier le 2 mars 1816.

Il est ordonné prêtre par Mgr Devie à Brou le 14 mars 1840.

Par sa grand-mère Anne Lucie Genolin il fait partie de la famille Genolin des Sanges. Curé de Montanges jusqu'en 1861, il prend sa retraite à Pont d'Ain où il décède en 1891. *(Ayant hérité de la grange de Chaté, haut lieu de la résistance religieuse durant la révolution, des revers de fortune l'obligea à laisser tomber cette ferme en ruines.*

### **11 août 1854 : Assainissement de l'Eglise.**

Le conseil considérant que l'église est très humide il serait très urgent de pourvoir à son assainissement, ainsi qu'à la réparation du presbytère et celle de la Chapelle de l'église.

Le conseil considérant l'exposé du maire mérite d'être pris en considération, vote la somme de 250 francs pour ces trois réparations. Il charge Mr le Maire d'adresser extrait de la présente délibération à qui de droit pour qu'il y soit donné suite.

### **30 mai 1856 : Visite épiscopale.**

Les pluies continuelles depuis le début du mois de mai provoquent divers accidents dont celui de la voiture de monseigneur Challandon, évêque de Belley parti de Saint Germain pour se rendre à Montanges. Sa voiture a versé en quittant la route impériale contre l'angle de l'auberge de Trébillet.

Cet accident n'a eu aucune suite fâcheuse pour l'évêque qui se rendait au village pour la future mise en place de la statue de la vierge à Trémontin.

### **10 novembre 1856 : Statue de la Vierge.**

Le pape Pie IX proclame en 1854 le dogme de l'immaculée conception. Cette proclamation fut reçue avec enthousiasme par le peuple chrétien surtout en France où cette dévotion était déjà très répandue. L'évêque de Belley, Monseigneur Challandon encouragea ses diocésains à élever à la vierge dans chaque village une statue pour commémorer cet événement Une quête est faite auprès des paroissiens pour ériger cette statue de la Sainte Vierge sur la colline de Très Montin, point culminant du village.

Les fonds récoltés vont permettre de commander la statue chez un sculpteur lyonnais qui s'exécute dans les plus brefs délais. Hélas, il manque quelque argent pour payer le transport jusqu'à Montanges.

Le conseil vote la somme de cinq cents francs à Monsieur Ducret Léon, voiturier de Champfromier pour effectuer la livraison dans les meilleures conditions.

Chaque année pour le 15 août une procession qui part de la croix de mission en dessous de l'église se rend en traversant le parc du château à Trémontin pour prier la vierge.

**1858 : Une des cloches de l'église est cassée et le curé Marie Humbert, demande au conseil municipal de pourvoir à cette gêne qui prive les paroissiens de vivre pleinement le culte divin.**

**9 mai 1858 : Cloche cassée.**

Mr le Maire propose pour faire face aux dépenses qu'entraîneront la reconstruction de la grange de Chalam incendiée le 10.04 dernier et l'achat d'une cloche destiné à remplacer celle cassée de contracter un emprunt de 5 000 francs.

Le conseil après une mûre délibération et à l'unanimité demande à l'autorité supérieure l'autorisation de faire cet emprunt.

**11 novembre 1860 : Travaux église.**

En vue de faire des économies pour réparer la toiture de l'église, de remplacer la cloche cassée depuis quatre ans, de solder la reconstruction de la ferme de Chalame, de faire la maison d'école, de réparer le Pont de Confort, le maire propose de retrancher les deux cents francs d'augmentation de traitement du desservant.

Le conseil vote le retrait de cette somme vu que monsieur le curé ne s'occupe nullement de l'acquisition d'une cloche et autres réparations.

**Le 10 août 1861 un terrible incendie détruit la presque totalité du village (52 maisons) qui plonge tous les habitants dans une incroyable détresse.**

**Il faudra cinq ans pour reconstruire les maisons et remettre tout en état**

**15 décembre 1861 : Toiture de l'église.**

Réception des réparations faites à l'église pour un montant de 529,75 francs revenant tant à Jean Marie Berrod qu'à l'architecte. Le sieur Berrod payera les bardeaux, les clous et les ouvriers et rapportera en mairie les quittances.

**22 mars 1866 : Réunion du Conseil Municipal.**

Le maire Joseph Mermet a ouvert la séance et a fait l'exposé qui suit :

« Depuis longtemps la commune de Montanges se trouve malheureusement privé d'une sonnerie de cloches convenables par suite d'accident ce qui porte un obstacle bien fâcheux au culte divin ; motif qui a toujours prédominé l'opinion publique dans toutes circonstances relatives aux intérêts de la commune, l'urgence et la nécessité d'une sonnerie convenable de cloches provoque constamment les vœux les plus ardents de la commune. »

Le conseil municipal considérant l'opportunité d'une acquisition de cloches, vu l'insuffisance des ressources du budget de la fabrique, vu le compte de souscription des habitants de la commune montant à 932,55 francs, vu le traité des conventions entre les membres du conseil de la commune de Montanges et Mr Guillet, fondeur de cloches à Lyon en date du 12 mars 1866, s'élevant à la somme de 5 890 francs est d'avis d'une voie unanime à voter une somme de 5000 francs et prie instamment l'autorité supérieure à donner son autorisation à cette acquisition et au paiement de cette somme.

Tous les membres ont signé le procès-verbal de séance.

**12 avril 1866 : Réunion du Conseil municipal.**

**Le maire Joseph Mermet met sous les yeux des conseillers diverses pièces concernant l'achat de nouvelles cloches.**

1/ Un double des conventions passées le 12 mars 1866 pour acquisition de cloche pour la somme de 5890 francs entre la commune et Mr Guillet fondeur à Lyon.

2/ Une délibération du conseil du 22 mars dernier portant vote de 5000 francs pour acquisition de cloche pour subvenir à la quête qui a été faite dans la commune.

3/ Un état de la situation financière de la commune.

4/ Une délibération du conseil de fabrique de la paroisse de Montanges demandant une subvention à la commune pour l'acquisition pour l'acquisition de cloches.

5/ Les budgets de 1865 et 1866 et le compte de gestion de la commune.

Il a fait ensuite l'exposé suivant :

« Comme nous avons un crédit illimité avec le fondeur Guillet que chaque année il nous reste un boni de 1000 à 1500 francs, propose d'affecter ce boni à cette acquisition. Du quel boni on augmentera en élevant la taxe de nos coupes affouagères de 400 francs à 600 francs par an ce qui constituera un boni de 1800 à 2000 francs qu'on paiera annuellement. »

Le conseil vu les pièces ci-dessus et l'exposé du maire, délibère et considère qu'il y a lieu d'affecter les sus dits bonis à l'acquisition des deux cloches.

**31 mai 1866 : Réunion du Conseil Municipal.**

Mr le maire Joseph Mermet a déposé sous les yeux des conseillers :

1/ Une délibération du conseil de fabrique de l'église de Montanges au sujet du contre échange d'une cloche cassée à une neuve que Mr Guillet, fondeur à Lyon offre à cet établissement.

2/ Une souscription des habitants s'élevant à 1100 francs pour supplément et frais de cet échange.

3/ Une copie du budget de 1866 et des comptes de 1865 de la fabrique.

Il invite le conseil à émettre son avis sur ce projet d'échange conformément à l'article 21 de la loi du 18 juillet 1837.

Le conseil vu les pièces exposées ;

-considérant que les fonds destinés au contre échange de cette cloche ne sont pas nécessaires à l'acquit de ces charges ordinaires et que le contre échange projeté offre un moyen avantageux de placement des fonds ci-dessus désignés, estime qu'il y a lieu d'autoriser la fabrique à procéder au dit contre échange et prie l'autorité supérieure de vouloir bien l'autoriser également ;

-attendu que c'est le vœu unanime de toute la population ainsi que le prouve la susdite souscription.

**Inscription : Montanges 1866 Guillet fondeur à Lyon.**

### **7 juillet 1872 : Couverture du toit de l'église.**

Convention avec Eugène Blanc pour couvrir l'église en tavaillons.

### **9 juin 1873 : Grosses réparations à l'église et au cimetière.**

### **02 février 1873 : « Un arrêté préfectoral défend de se servir de matières inflammables pour couvrir les édifices publics ».**

La toiture de l'église sera donc faite en ardoises d'Angers ainsi que le clocher. Il sera également procédé à la pose de chenaux tout autour de l'édifice avec des descentes. L'entrepreneur Driset va se charger de faire les travaux.

Le conseil accepte et vote le procès-verbal réduit à la somme de 2 950 francs.

Il met l'entrepreneur et l'architecte en demeure pour faire achever les travaux sans délai.

### **1875 : Curé desservant.**

Nomination à la tête de la cure du curé Antoine Musy qui restera à Montanges jusqu'en 1907.

### **4 avril 1880 : Délibération de la fabrique de la paroisse.**

Le conseil dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Mr Mermet pour délibérer sur les réparations à faire à l'église, au presbytère et au cimetière.

Il examine d'abord l'église et considère :

1/ Que la toiture du pan du midi étant dans un état complet d'usure et laissant filtrer les eaux des pluies sur les voûtes, cette partie du bâtiment est à refaire entièrement.

2/ Que le sol extérieur à un niveau plus élevé que le plan intérieur saturant les murs d'humidité et entretenant la malpropreté et l'insalubrité au sein de l'édifice. Un drainage et un rhabillage au ciment doivent être pratiqués.

3/ Que les murs ont besoin d'être recrépis au dehors et au-dedans.

4/ Que différentes parties de l'intérieur telles que les tribunes, chapelles, sacristie demandent à être restaurés au plus tôt.

Il examine ensuite le presbytère :

1/ Que les appartements du rez de chaussée sur un point en contre bas du sol se trouvant humides, il est de toute nécessité d'appliquer un soubassement en ciment autour de presbytère et ouvrir un canal qui détourne les eaux.

2/ Que les galandages tombant, les planchers étant vers les cheminées se trouvant en très mauvais état il est absolument urgent de pourvoir à la restauration de toutes ces parties.

Il examine en troisième lieu le cimetière :

Que les murs de clôture, lavés par les pluies et baignés par la base dans des flaques d'eau souterraines sont menacés de fortes dégradations dans un avenir peu éloigné ; il est urgent de les revêtir d'un fort crépissage à la chaux lourde et assainir le sol par des tranchées.

Ce mauvais état des choses vient de ce que depuis de longues années aucune réparation n'a été faite faute de fonds et de moyens de s'en créer. Aujourd'hui que l'état donne des espérances certaines, les membres du conseil de fabrique sont unanimement d'avis que les réparations soient faites en suivant dans les détails le devis dressé par Mr Baudin, architecte approuvé par le conseil municipal. Demande est faite au ministre des cultes pour qu'il alloue les sommes nécessaires.

Le préfet de l'Ain transmet à l'évêché une demande de secours pour la commune de Montanges qui demande à l'état de l'aider dans les dépenses de restauration qu'elle va entreprendre pour l'église et le presbytère.

### **11 avril 1880 : Réparations à l'église et à la cure.**

L'architecte Baudin soumet au conseil un devis de 10847 francs pour les réparations à effectuer à l'église et à la cure. Vu l'endettement de la commune et le manque de ressources de la fabrique et afin de régler cette dépense le conseil demande une coupe extraordinaire de bois taillis à délivrer et vendre en 1881 par l'administration forestière. Le conseil demande au ministre des cultes de bien vouloir accorder à la commune le surplus de la somme nécessaire.

### **2 mai 1880 : Accident au Nan Blanc.**

Dimanche on apprenait à la sous-préfecture de Nantua que le nouvel évêque de Belley avait été victime d'un accident qui aurait pu avoir des conséquences mortelles.

Dans la journée, vers quatre heures, Mgr. Soubiranne quittait Châtillon de Michaille pour se rendre à Montanges, où il devait confirmer.

Il était accompagné de M. De Boissieu, l'un de ses grands vicaires.

Deux jeunes et vigoureux chevaux attelés à sa voiture eurent bientôt franchi la distance qui sépare Châtillon de Trébillet, pour gravir ensuite la côte rapide qui conduit à Montanges. Le véhicule allait prendre le contour du Nan Blanc, lorsque le cheval de droite s'arrête et se cabre, effrayé par le mouvement de la roue de la scierie Marion, le cocher fait de vains efforts pour retenir l'animal qui, de plus en plus effrayé, s'emporte, fait un écart et entraîne de l'autre côté du parapet, peu élevé, du pont jeté sur bief du Nan Blanc, l'autre cheval ; la voiture est brisée par le choc ; une partie reste sur la route ainsi que le cocher et le domestique du prélat ; l'autre partie, dans laquelle se trouve l'évêque et son grand vicaire, est suspendue avec les chevaux dans le vide et précipitée dans le fond du ravin.

Les secours arrivent, et c'est à grande peine que l'on retire du fond du précipice les victimes de l'accident. L'évêque a la jambe droite cassée au-dessus du genou, il est transporté sur un brancard au presbytère de Châtillon et soumis au soin de M. le docteur Julliard. L'un des chevaux est tué, les autres personnes en sont quittes pour quelques légères contusions.

**En souvenir une croix est construite à l'emplacement de l'accident par le clergé du diocèse**

### **26 septembre 1881 : Réparations à la toiture de l'église.**

Marché passé entre le maire et Mr Minier, maître couvreur de Saint Claude qui s'engage à refaire la toiture de l'église avec des ardoises ainsi que les ferblanteries du clocher pour un montant de 800 francs.

### **7 juillet 1881 :**

**Demande d'un secours de l'état par les membres de la fabrique à Monseigneur l'évêque de Belley.**

### **31 décembre 1884 : Décès du curé Savarin.**

Décès de François Joachim Savarin, né à Montanges le 5 juin 1808.

Ordonné prêtre le 21 juillet 1833 il est le petit cousin de Jean Antoine et Jean Baptiste Genolin, curés de Champfromier ;

Il exerça son sacerdoce comme vicaire à Ambérieu avant d'être nommé curé de Prévessin en 1842.

Son frère Martin fut également ordonné prêtre le 22 juillet 1838.

Il exerça son sacerdoce comme vicaire à Arlod, Viriat et Cessy avant d'être nommé curé d'Ornex.

### **11 février 1894 : Nouveau Chemin de croix de l'Eglise.**

### **23 mars 1897 : Sonnerie des cloches : Gratuité pour les enterrements.**

Une délibération du CM du 23.02 dernier a voté une indemnité annuelle de 50 francs au sonneur de l'église sous condition qu'il ferait gratuitement aux familles les sonneries pour les enterrements.

Le préfet demande à l'évêché quelle suite donnée à cette délibération.

### **5 février 1903 / Placement par la Fabrique de fonds en rente sur l'état.**

Le préfet de l'Ain :

Vu la délibération du conseil du 7 septembre 902 par laquelle le conseil de fabrique demande l'autorisation de placer en rente sur l'état une somme de 1100 francs remboursée récemment par la commune à qui l'établissement religieux l'avait prêtée pour la construction de la maison commune et provenant d'un legs de 1600 francs fait à la fabrique par Jean François Berrod à charge de fondation de services religieux.

Vu l'ordonnance du 14 avril 1836 autorisant la fabrique à accepter le legs Berrod, montant à 1600 francs à charge de 12 grandes messes.

Vu les renseignements constatant que la réduction de 500 francs opérée sur le capital du legs Berrod provient d'un prélèvement fait en faveur des pauvres et des victimes de l'incendie de 1861.

Vu la délibération du conseil municipal concernant un avis favorable à cette demande.

Vu l'avis de Mr l'évêque fixant à 2 francs l'honoraire de chaque messe fondée à la charge du legs Berrod qui sera payé au moyen des revenus du titre de rente à acquérir.

Considérant que la somme à placer provient incontestablement du legs Berrod et qu'il convient d'assurer la conservation perpétuelle de ce capital.

Arrêtons :

Le trésorier de la fabrique est autorisé à placer en rente à 3% la somme de 1100 francs dont l'acceptation a été autorisée par l'ordonnance du 14 avril 1836 ;

Le titre à émettre sera immatriculé au nom de « Montanges, la fabrique de l'église de legs Berrod- Fondation de services religieux. »

Le sous-préfet de Nantua est chargé d'en assurer l'exécution.

#### **14 mars 1906 : Inventaire des biens dépendant de la Fabrique de l'Eglise de Montanges.**

Inventaire en présence de Mrs Musy, curé, Tournéry Hippolyte, président du Bureau des Marguilliers et Mermet, trésorier de la fabrique.

Avant de commencer les opérations et dès l'arrivée de l'agent des Domaines deux protestations ont été lues et remises à ce fonctionnaire l'une par Mr Musy, curé et la seconde par Mr Tournéry, président du bureau des Marguilliers.

Les biens que vous proposez d'inventorier étant biens d'église nous n'accepterons jamais cet inventaire exécuté sans l'assentiment de l'autorité ecclésiastique.

« Nous membres du conseil ici présents, curé et tous les habitants protestons énergiquement, non contre votre personne, Monsieur mais contre l'acte que vous êtes officiellement chargé d'accomplir. Cet inventaire prescrit par la loi de Séparation nous paraissant un acheminement à la spoliation des biens des églises, nous défendrons ceux de notre église par tous les moyens légaux, parce que ces biens tirant leur origine de chaque famille de la paroisse, sont des biens communs et sacrés à tous. En effet tout objet servant au culte ou au décor de l'église vient d'une famille ou de plusieurs familles à la fois ou de souscriptions auxquelles pas un chef de maison n'a manqué de verser son obole. C'est donc dire que le mobilier entier de notre église constitue le patrimoine culturel commun de la famille paroissiale religieuse de Montanges.

Exemples d'objets achetés par une ou plusieurs personnes ou par souscriptions :

Cloches : achetées par souscriptions. Mr Tournéry peut fournir tous les détails à ce sujet.

Lustres des voûtes : achetés par les dames du rosaire et par souscriptions.

Statue du Sacré cœur et de la Sainte Vierge : achetées par souscriptions.

Chemin de croix : acheté par Mme Veuve Tournéry et Mr François Reygrobellet (défunt).

Tableaux du fond de l'église : achetés l'un par Mme la Baronne Volland et l'autre par souscriptions.

Retable des chapelles du Sacré cœur et de la Vierge : bois fourni par Mr François Berrod, ancien clerc, travaillé et peint par Mr le curé.

Restauration intérieur de l'église faite tout entière par Mr le curé. La commune n'y a pas participé.

Guirlandes entourant le sacré cœur et la Vierge données par Mme Tournéry veuve de Jean, par Mme Tournéry Paul et Mme Chalon Maria.

Echarpe de bénédiction du sacrement donnée par Mme Tournéry Antoine lors de son mariage (défunts tous deux ; leurs enfants certifieront de ce don)

Candélabre cuivre : quatre donnés des dames et par souscriptions.

Fleurs artificielles : /4 donnés par Antoine Tournéry, père pour le grand autel. /3 donnés par Mme Marie Reygrobellet lors de son mariage pour l'autel de la Sainte Vierge. /3 donnés par Mme Grospron pour l'autel de la Sainte Vierge. Ces fleurs sont toutes dorées avec grappes de raisons.

Surplis d'enfants de cœur donnés par Mme André Gras.

Bancs de l'église à peu près tous faits et placés au frais des familles.

Un calice, un ciboire, un ostensorio ; les trois achetés avec l'argent donné par Mr François Berrod.

La nomenclature complète comprendrait en général tous les objets de l'église et de la sacristie ; c'est-à-dire tout ce qui constitue le mobilier ni abondant ni riche mais simplement présent de l'église de Montanges ; mobilier qui en fait se trouve réellement le patrimoine de la communauté paroissiale et non de la fabrique. Aussi faisons nous, au sujet de l'inventaire toutes les réserves que le droit autorise ou comporte et auxquelles nous obligent la conscience et les lois de l'église ? »

Note : La mense curiale n'existe pas. Il n'y a ni immeubles ni meubles ni revenus appartenant à la cure. (Le bordereau des contributions en fait foi).

Les prisées et estimations contenues dans l'inventaire ont été faites par l'agent des domaines seul :

1/ A gauche en entrant un tronc scellé pris dans le mur.

2/ Un bénitier en pierres scellé au sol formant vasque de 0,80 de hauteur sur 0,80 de diamètre.

3/ Au fond de l'église : fonts baptismaux pris dans le mur, bénitier en pierre surmonté d'une croix dorée.

4/ A droite une statue de la Vierge sur socle en plâtre doré d'environ 1,50m de hauteur.

5/ Un chemin de croix 14 stations : tableaux et cadres dorés surmontés d'une croix dorée.

6/ Un grand Christ peint de 1,20m de haut.

7/ Une chaire scellée au mur en bois de sapin peint avec escalier d'accès sur le côté.

8/ Un confessionnal en bois de sapin en mauvais état avec 3 compartiments : celui du milieu muni d'un banc formant siège, ceux des côtés d'un banc plus petit pour s'agenouiller.

9/ Un autel dédié à Saint Joseph.

10/ Sur l'autel quatre chandeliers bronze doré ou vernis munis de faux cierges en zinc ou fer blanc d'une hauteur de 0,70m.

11/ Un autre confessionnal en bois peint, scellé au mur avec trois compartiments.

12/ Un autel de la Vierge d'environ 1,50m de hauteur sur 1,50m de largeur sur deux marches en pierre scellée au sol.

Suit une quarantaine d'articles religieux divers et variés.

#### **14 décembre 1906 : Eglise.**

**Le maire de Montanges certifie au Préfet qu'il a bien notifié à Mr Tournéry Hippolyte ex président des marguilliers de la fabrique la lecture des deux arrêtés en date du 14 décembre par lesquels Mr le préfet a ordonné la mise sous séquestre des biens de toute nature ayant appartenu à la fabrique succursale ainsi qu'à la mense (Revenu de la communauté) de Montanges.**

Restitution des biens de l'ancienne fabrique.

« Nous, préfet de l'Ain, Vu les mémoires remis les 30 mars et 6 juin 1909 à l'administration de l'enregistrement et des domaines par Mme Picquet Marie Augustine Félicie veuve Billoud à Oyonnax et par Mme Picquet Louise veuve Thiévon, domiciliée à Lyon en vue d'obtenir la restitution d'un titre de 32 francs de rente à 3% n° 664107 série 5 provenant de diverses sommes léguées à l'ancienne fabrique de Montanges par Mr Jean François Berrod en 1835 après fondation de services religieux qui ne sont plus exécutés.

Vu le testament de Mr Berrod reçu en 1835 par Mr Crochet, notaire à Chatillon, contenant le legs des sommes en question.

Vu l'ordonnance du 14 avril 1836 autorisant la fabrique de Montanges à accepter le legs Berrod.

Vu l'inventaire des biens de l'ancienne fabrique de Montanges en exécution de la loi du 9 décembre 1905.

Vu l'arrêté du 14 décembre 1906 plaçant ces biens sous séquestre.

Vu l'instruction ministérielle du 3 juillet 1908 considérant que les réclamants sont les seuls héritiers en ligne directe du testament du 30 mai 1835 et que leur demande est fondée ;

« Le legs Berrod sera restitué à Mmes Picquet Marie Augustine Félicie veuve Billoud à Oyonnax et à Mme Louise Picquet veuve Thiévon à Lyon qui le réclame ainsi que les arrérages courus depuis la suppression de l'établissement légataire, sauf règlement en ce qui concerne les frais de régie à 5% lesquels seraient provisoirement retenus s'il n'existe pas au compte des séquestres des disponibilités suffisantes pour en courir l'administration. Mr le directeur de l'enregistrement de Bourg est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### **1907 : Curé desservant.**

Nomination à la tête de la paroisse de Montanges du curé Chavy, né à Replonges en 1869. Il va occuper le presbytère durant vingt-cinq ans en compagnie de sa servante Lucie Brunet du Grand Abergement. Le curé Chavy était un homme très autoritaire et coléreux qui fut craint des enfants du village.

#### **15 octobre 1907 : Fabrique.**

En réponse à une lettre du 7 octobre le Maire de Montanges informe le Sous-Préfet que l'ancienne fabrique de Montanges ne possédait aucun immeuble.

Elle possédait un titre de rente dont je ne connais ni la valeur ni la provenance exacte et qui était grevé d'un service religieux mensuel.

#### **24 novembre 1907 : Conseil curial.**

D'après ordonnance de l'évêque de Belley et l'avis de Mr l'archiprêtre de Chatillon ont été proposé comme membres du conseil curial de Montanges Messieurs Alix Tournier, André Mermet, Hippolyte dit Paul Tournéry et Louis Berrod.

#### **4 septembre 1908 : Eglise et Fabrique.**

**Lettre de Mme Piquet. (Petite-fille de Jean François Berrod dit Maréchal.)**

La soussignée Veuve de Paul Joseph Billoud, décédé à Oyonnax le 1 janvier 1894, demeurant Oyonnax agissant en qualité d'héritière en ligne directe de Jean François Berrod, mon arrière-grand-père décédé à Montanges le 30 mai 1835 à l'honneur de vous exposer ce qui suit :

« Par testament authentique reçu chez Maître Crochet, notaire à Chatillon le 16 mai 1835, ledit Jean François Berrod a légué à la fabrique de la paroisse de Montanges une somme de 1 000 francs et une somme de 600 francs à la charge par la fabrique de faire dire et célébrer annuellement et à perpétuité, douze messes pour le repos de son âme et de celles de ses parents morts et vivants ».

Ces legs ont été acceptés par la fabrique et cette acceptation a été autorisée par ordonnance royale du 14 avril 1836.

Avec le montant de ce legs la fabrique de Montanges a acheté un titre de rente sur l'Etat qui rapporte annuellement 32 francs et porte le n° 664107 et est ainsi libellé :

« Montanges (la fabrique de l'église de) Legs Berrod, fondation de services religieux, ordonnancé du 14 avril et arrêté préfectoral du 5 février 1903. Jusqu'en 1906, les conditions sous lesquelles ces legs ci-dessus avaient été faits ont été régulièrement remplies. Mais l'application des lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907 ont rendu l'exécution de ces conditions impossibles ».

La fabrique de Montanges a été supprimée et ses biens mis sous séquestre. Les messes ne sont plus célébrées et ne pourront plus l'être dans l'avenir. L'exposante, héritière en ligne directe du testateur, est donc en droit de demander la révocation des legs et la restitution de ce qui a été donné à la fabrique de Montanges par mon arrière-grand-père. Ce droit lui est formellement reconnu par les deux lois et par celle du 13 avril 1908.

**Héritière :**

**Fille de Simon Elie Picquet, décédé à Oyonnax le 16 octobre 1880 et de Joséphine Mermet, décédée à Oyonnax le 11 avril 1883. Joséphine Mermet était elle-même la fille de Jean Antoine Mermet, décédé à Montanges le 29 avril 1877 et de Marie Antoinette Berrod, décédée à Montanges le 10 octobre 1823.**

**Marie Antoinette Berrod, fille de du testateur.**

Mais avant d'intenter une action en justice et pour se conformer à la loi du 13 avril 1908 elle nous adresse le présent mémoire afin qu'après en avoir pris connaissance monsieur le Préfet puisse par arrêté faire droit à sa demande et en conséquence ordonner que l'administration des Domaines, doit tenue de lui restituer le titre de rente précité.

**15 novembre 1912 : Réparations de la toiture du clocher de l'église. (Architecte : Zéphirin Jeantet).**

**23 novembre 1919 : Fête Saint André.**

La fête si populaire dans la région est célébrée cette année pour la première fois depuis 1913. Inutile de dire que tout a été fait pour que le succès soit au rendez-vous.

Les bals ont fait merveille avec des danseurs de toute la vallée et chacun gardera un excellent souvenir de cette journée n remerciant en particulier les charmantes jeunes filles qui ont préparé dignement ces festivités.

Un tram supplémentaire pour Bellegarde et un pour Chezery ont été mis en place par la compagnie pour cette grande occasion.

**20 novembre 1920 : Fête Saint André.**

A l'occasion de cette grande journée qui a connu son succès habituel deux grands bals ont été organisés avec un brillant orchestre de Jazz Band.

**1923 : Différent entre la commune et le curé Chavy au sujet du Presbytère.**

**29 novembre 1923 : Réponse du Maire, Mr Pochet.**

**14 mai 1930 : Réception définitive des travaux exécutés à l'église de Montanges.**

**1933 à 1956 : Pochet Joseph. Curé desservant.**

Né en 1880. Curé de Montanges en 1933 et Champfromier à partir de 1925.

Installation du nouveau curé de Champfromier accueilli par l'ensemble de la population et par le chanoine Tournier, Vicaire général originaire de Champfromier.

L'abbé Pochet succède à l'abbé Roupioz, obligé de prendre du repos en rapport avec sa santé fragile.

**14 août 1956 : Décès à Champfromier à l'âge de 76 ans de l'abbé Joseph Pochet qui fut curé de Montanges et Champfromier durant près de trente années. Ses funérailles ont été célébrées à Champfromier le 17 août.**

Homme de cœur, dévoué et charitable il était estimé de toute la population.

**1956 à 1985 : Vicari Alfio. Curé desservant.**

Ordonné prêtre en 1935, il est nommé professeur au petit séminaire de Meximieux. En 1939, il est mobilisé au 89° régiment d'infanterie à Sens en qualité d'infirmier brancardier. Blessé en 1940 en assurant une mission il est fait prisonnier. Rapatrié en 1943 il est nommé curé de Saint-Vulbas, sans avoir été préalablement décoré de la Croix de Guerre.

En 1956, il arrive dans la vallée de la Valserine pour prendre en charge les paroisses de Champfromier et Montanges. En 1965, il rejoint la cure de Confort en gardant toutefois Montanges.

**15 septembre 1985** : L'abbé Vicari fêtait ce dimanche son 50<sup>e</sup> anniversaire de sacerdoce au service de l'église. C'est en grand nombre que les paroissiens s'étaient rassemblés pour assister à l'office religieux célébré devant les conseillers municipaux et de nombreuses personnes venues des communes voisines. A l'issue de la cérémonie la commune offrait un vin d'honneur au cours duquel des cadeaux furent remis au père Vicari.

Il demeurera à la cure de Confort jusqu'à son décès en 2000.

